

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 7 avril 2022 Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 avril 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12 Délibération n°D_2022_04_07_11</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget principal, arrêté en commission économie le 26 mars 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 867 897.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 497 851.30 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	867 897.00 €	867 897.00 €
Section d'investissement	497 851.30 €	497 851.30 €
TOTAL	1 365 748.30 €	1 365 748.30 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission économie du 26 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022 du budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2022 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	867 897.00 €	867 897.00 €
Section d'investissement	497 851.30 €	497 851.30 €
TOTAL	1 365 748.30 €	1 365 748.30 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 11 avril 2022 Et de la publication le : 11 AVR. 2022</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 7 avril 2022 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	---

